

De : LAMOUR Bruno <blamour@fep.cfdt.fr>
Envoyé : lundi 2 novembre 2020 17:10
À : Collège employeur
Cc :
Objet : En vue de la CCPNI des 4 et 5 novembre

Mesdames, Messieurs les employeurs,

Nous vous avons demandé de nous indiquer très rapidement vos intentions concernant la convention collective à reconstruire d'ici février 2021. Ces intentions, conformément à vos obligations légales, doivent se traduire par une proposition de texte de substitution. En effet, et il est très certainement inutile de vous le rappeler, c'est vous qui avez pris l'initiative de la dénonciation.

Ce que vous nous avez fait parvenir pour la séance du 29 septembre dernier ne correspondait pas à un texte de substitution. La simple reprise, pour bonne partie, de dispositions du Code du travail frisait même la provocation. Nous avons donc insisté à nouveau le 29 septembre pour obtenir ce que vous nous devez et l'avons à nouveau signifié à monsieur Poitou-Duplessy pour qu'il en tienne compte dans l'élaboration de l'ordre du jour pour les 4 et 5 novembre prochains.

Vos atermoiements et votre réponse concernant la prochaine séance nous inquiètent vivement. L'échéance légale approche et nous ne sommes toujours pas réellement entrés en négociation. Faut-il y voir de la malice ? Une volonté de ne plus disposer que du Code du travail lorsque les échéances seront passées ?

Il ne tient qu'à vous de nous rassurer en nous démontrant votre volonté de négocier loyalement et sérieusement, notamment en faisant parvenir en amont de la prochaine commission mixte paritaire un projet de texte de substitution qui permettra enfin de connaître vos intentions et d'en discuter.

Cordialement.

Annie Toudic (Snec-CFTC)

Luc Viehé (Spelc)

Bruno Lamour (Fep-CFDT)